Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20261007-2026_48-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 7 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le septe octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-cinq septembre deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. KERVADEC Hervé, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, M. JOSSE Sylvain, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, M. TUAL Matthieu, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, M. BUCHER Aurélien, Mme LE NEILLON Catherine, Mme KERVADEC Héloïse, M. MALLET Patrick, Mme GAGNON Béatrice, M. LE ROCH Freddy, Mme DURIEZ Christine.

Avaient donné pouvoir :
Mme PUREN Isabelle a donné pouvoir à M. JOSSE Sylvain.
M. LEROUX Mathis a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.
M. COLLET Boris a donné pouvoir à M. KERVADEC Hervé.
Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne a donné pouvoir à Mme SIMON Julie.
Mme BERTUZZI Jessica a donné pouvoir à Mme LE LIBOUX Leslie.

Absent excusé : M. MURAILLE Arnaud.

Mme LEMEL Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-48	**Modification du tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code Général de la fonction publique, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services de la Commune et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique que :

- Dans le cadre de la création de la ressourcerie végétale et pour faire suite à l'offre d'emploi 056260219001102, il convient de créer un poste d'adjoint technique à 17h50 et de nommer un agent contractuel en date du 23 septembre 2026,
- Suite à un départ à la retraite aux services techniques, il convient de supprimer un poste d'agent de maîtrise principal et de créer un poste d'adjoint technique à temps complet et de nommer un agent contractuel en date du 15 juin 2026,

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20261007-2026_48-DE

- Pour faire suite à la demande d'un agent de diminuer son horaire hebdomadaire, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique à 11/35ème et de créer au 1er septembre 2026 un poste d'adjoint technique à 9/35ème
- Afin de régulariser une situation, il convient de supprimer au 1er septembre 2026 un poste d'adjoint technique à 25H50 et de créer un poste d'adjoint technique à 28/35ème,
- Dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2026, il convient de nommer 4 agents au grade supérieur de leurs cadres d'emplois. Ces agents remplissaient toutes les conditions pour bénéficier des avancements de grade et leurs dossiers ont été validés par la Présidente du Centre de Gestion du Morbihan. Il s'agit des passages aux grades suivants :
  * Adjoint technique Pal de 1ère cl.
  * Adjoint technique Pal de 2ème cl. – 2 postes
  * Adjoint animation Pal de 2ème cl
- Dans le cadre d'une préparation au diplôme BPJEPS spécialité ASEC (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation, Populaire et du Sport – Animation Socio-Éducative et Culturelle), il convient de créer un poste d'apprenti au service enfance du 23 septembre 2026 au 20 septembre 2027 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide :
- la modification du tableau des effectifs présenté ci-dessus,
- le tableau des effectifs permanents de la Commune tel qu'il apparait ci-après :

Emplois à temps complet :

Filière	Grade	Nombre
Administratif	Attaché principal	1
	Rédacteur	1
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2
	Adjoint administratif	1
Technique	Agent de maîtrise principal	1
	Agent de maîtrise	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	2
	Adjoint technique	5
	Technicien principal de 1ère classe	2
Culturelle	Assistant de conservation	1
Animation	Adjoint animation Pal 1ère cl. Adjoint animation Pal 2ème cl. Adjoint animation Apprenti	1 1 11 1
Total		**31**

Emplois à temps non complet :

Filière	Grade	Nombre
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1 à TNC 29h / semaine

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20261007-2026_48-DE

	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 TNC 32h/semaine 1 TNC 28h/semaine
	Adjoint technique	4 à TNC 1 à 32h00 / semaine 1 à 28h / semaine 1 à 17h50 / semaine 1 à 9h00 / semaine
Médico-sociale	Agent maîtrise principal	1 à TNC 29h / semaine
	Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles	1 à TNC 1 à TNC 29h / semaine
	ATSEM	2 à TNC 2 à TNC 29h / semaine
Animation	Adjoint animation	7 à TNC 2 à 28 h / semaine 1 à 17h50 / semaine 3 à 9h / semaine 1 à 7h / semaine
Culturelle	Adjoint du patrimoine	1 à TNC 30h / semaine
Total		**19**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

MAIRIE DE LANDEVANT
56 (Morbihan)